

MINISTERE DES TRANSPORTS

PARIS, le 16 JUIN 1994

DIRECTION DE LA SECURITE ET
DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE
Tél. : (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO
Référence : 4454 destiné aux véhicules PEUGEOT T055 (SPX)

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 9 Juin 1994 sous le numéro 94/5783 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 9002R4052

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 9002R4052

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines



J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur
SOCIETE BACLIM
2, Chemin du Chapitre
95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO
MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)